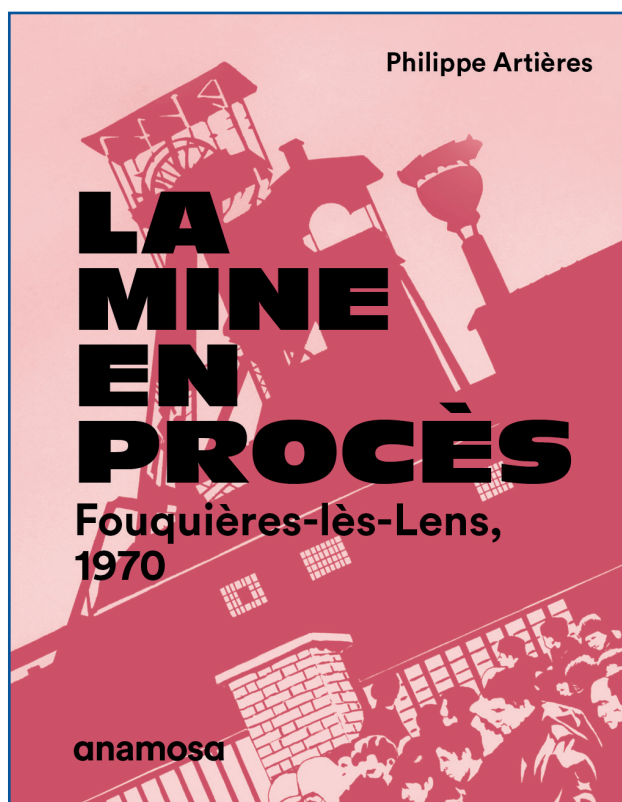


Sans fleurs, ni couronnes : l'enterrement de la mine

À propos de l'ouvrage de Philippe Artières (2023), *La mine en procès, Fouquières-lès-Lens, 1970*, anamosa, 2023, 256 p.

Par Frédéric GARCIAS

Affiliation



Le matin du 4 février 1970, à Fouquières-lès-Lens (Pas-de-Calais), fosse 6, chantier Albert 462, survint une explosion, familièrement désignée comme « coup de grisou », qui coûta la vie à 16 mineurs et fait 15 blessés graves. Mais cet événement, tristement ordinaire dans la longue histoire de l'exploitation des mines de charbon, connut des suites et des répercussions qui le furent beaucoup moins. L'accident se produisit en effet dans le contexte socialement incendiaire de l'immédiat post-mai 68, marqué en particulier par la radicalisation des groupuscules maoïstes, dits « gauchistes »², mais aussi par les aspirations à la

« justice populaire »³. Brisant le cérémonial institutionnalisé qui suivait habituellement les accidents mortels dans le bassin minier (arrêt du travail, funérailles officielles en présence des syndicats et des élus, enquête et rapport des ingénieurs des Charbonnages), un certain nombre de militants issus de la galaxie « gauchiste » tentèrent alors, « d'un effondrement, de faire un soulèvement ». C'est en ces termes que l'historien du contemporain Philippe Artières (CNRS, EHESS) qualifie cette tentative, dont l'ouvrage *La mine en procès* constitue le témoignage.

Ce livre, bien qu'écrit par un chercheur, n'a pas grand-chose d'un ouvrage académique, encore moins d'un livre à thèse. Il se parcourt davantage comme une exposition, puisque le texte de l'auteur est entrecoupé d'un grand nombre de documents très divers. Photographies, tracts, extraits de journaux ou de rapports d'enquête, entretiens, comptes-rendus de séances sont ainsi mis au service de l'objectif, parfaitement atteint, de l'auteur : « faire revivre », au-delà d'un épisode, tout un « monde ». L'ensemble est composé, tel une pièce de théâtre (dont on se demande s'il s'agit d'un drame ou d'une tragédie) en quatre « actes » : le premier est consacré à l'accident lui-même ; le second à l'écho qu'il reçut auprès des élèves de l'école des Mines de Paris ; le troisième au « tribunal populaire » tenu à Lens en décembre 1970 pour « juger » les Charbonnages de France, et rendu mémorable par la présence de Jean-Paul Sartre dans le rôle de l'avocat général (dont le réquisitoire est retranscrit en intégralité) ; le dernier à une exposition de peintures qui fut consacrée, quelques années après, à cet épisode.

L'ouvrage devrait éveiller la curiosité, au-delà des amateurs d'histoire sociale, de ceux qui s'intéressent aux questions relatives aux accidents du travail et aux risques professionnels, et plus largement à la responsabilité des entreprises. L'auteur plonge franchement dans la technicité de l'accident, pour mieux dévoiler les interrogations philosophiques et les controverses qu'il soulève. De façon peu surprenante, on voit s'installer un face-à-face entre les explications fournies par la direction des Charbonnages (qui conclut à une explosion provoquée par « l'arrachage d'un ancrage du monorail sous l'effet de la traction du treuil s'exerçant sur un chariot bloqué ») et celles des organisations militantes, qui dénoncent le non-respect de mesures de prévention au nom de la recherche de productivité. Plus spécifiquement, deux enjeux apparaissent comme critiques : la ventilation des chantiers (et donc la disponibilité des ventilateurs) ; et la mise à disposition de télégrisoumètres. Mais, constamment, l'enquête technique glisse vers le terrain politique et moral (comme souvent en matière d'accidents du travail, comme l'a montré Nicolas Dodier (1994)⁴). D'un côté, l'employeur est accusé de produire des explications

² Les romans de Morgan Sportès, *Maos et Ils ont tué Pierre Overney*, restituent bien l'atmosphère singulière de ces « années de plomb » à la française.

³ L'auteur, Philippe Artières, est un disciple de Michel Foucault, qui fut très certainement la figure la plus marquante de ce moment d'aspiration à des formes de justice hors des formes institutionnalisées, associées aux pouvoirs établis.

⁴ DODIER N. (1994), « Causes et mises en cause : innovation sociotechnique et jugement moral face aux accidents du travail », *Revue française de sociologie*, 35(2), pp. 251-281.

évacuant toute notion de responsabilité, interprétées comme « fatalistes ». De l'autre, les militants gauchistes tissent un contre-récit implacable, mais finalement tout aussi fataliste : pour eux, la recherche de productivité conduit la direction des Charbonnages à sciemment négliger les mesures de prévention nécessaires. Cette direction ne peut donc qu'être jugée non pas responsable, mais coupable d'« assassinat ». Le démontrer sera tout l'objet du « procès » du tribunal populaire de décembre 1970.

On se demande à la lecture si, entre deux fatalismes rivaux, une autre voie, une zone grise, celle d'une « gestion du risque » informée, mesurée, négociée, inscrite dans une logique d'enquête et d'apprentissage collectifs, est possible. Mais pour l'avocat général Sartre, il n'est qu'un moyen de conjurer la fatalité : se débarrasser de la « société bourgeoise », de sa « forme capitaliste de travail » et de sa recherche de profit insatiable. Le philosophe semble faire peu de cas du fait que les Charbonnages sont nationalisés depuis 1946 : pour lui, l'« État-patron », comme il dit, est un patron comme un autre. Il ne s'éternise pas non plus (sans grande surprise) sur l'accidentologie minière dans les pays socialistes, qui devrait être, à le suivre, infiniment meilleure. Pas de doute pour lui, un travail en sécurité est possible, du moment que le capitalisme ne rôde pas dans les parages. Un médecin du travail, témoin au « procès » de Lens, est lui plus ambigu : « Combien de mineurs nous ont dit : "Si nous appliquions toutes les mesures de sécurité, on ne sortirait que quelques kilos de charbon par jour". Et ça, les Houillères n'en veulent pas, car c'est le profit qui les guide ». Se rend-il compte que, d'une telle prémisse, on ne peut conclure autre chose que tout patron doit choisir entre fermer sa mine et courir le risque d'être un « assassin » ?

Une fois de telles conditions posées, le livre aborde cette question : comment peut-on être ingénieur ? C'est ce que semblent se demander certains ingénieurs des Charbonnages, vacillant face au vertige de leur responsabilité. Mais aussi certains élèves ingénieurs des Mines de Paris, dont la révolte face à leur destin d'« assassins » putatifs est documentée dans le deuxième acte de l'ouvrage, le plus étonnant. Celui qui résonne le plus, aussi, avec le monde des années 2020. On voit en effet défiler les témoignages, glaçants, d'ingénieurs entrés en rupture de ban : « Quand je fais descendre une nouvelle machine, je sais que l'ouvrier que je vais faire travailler sur cette machine va attraper la silicose plus vite et mourir dans des souffrances atroces. Et c'est à moi de désigner la victime, celui qui va mourir ». Les clins d'œil aux protestations récentes d'étudiants et diplômés de grandes écoles, répugnant à l'idée de « collaborer » avec des entreprises coupables de provoquer l'effondrement climatique, sont ici plus qu'appuyés. Le parallèle est explicitement établi dans la postface de Michelle Zancarni-Fournel, qui se risque également à tracer une continuité entre les mouvements de justice populaire du début des années 1970 et les combats post-MeToo. On comprend alors que c'est sans doute là l'intention première du livre : deviner dans le tableau de ce « monde englouti », comme le dit Philippe Artières, des germes de notre présent. Quoi de plus étranger, pourtant, que cette France

de la fin des Trente Glorieuses, où le temps paraît suspendu entre mai 68 et le choc pétrolier ? Ce pays, d'une lénifiante stabilité politique, où la référence à la Résistance est partout, où le PC et la CGT, au zénith de leur puissance, coadministrent officieusement une économie encore très largement dominée par l'industrie, dans laquelle le chômage est un vague concept, l'écologie une préoccupation de marginaux ? Ce monde qui allait, dans les années suivantes, être très vite balayé par l'Histoire, dont l'exploitation des mines de charbon serait la première victime désignée.

Une des sensations qui prédomine, en refermant le livre, est que l'on a assisté à un drôle de spectacle : tous ces témoins se pressent à la barre pour condamner un monde qui, en réalité, était déjà condamné. Car, que l'on ne s'y méprenne pas, c'est bien « la mine » tout entière qui est jugée lors du « procès » de 1970, et non seulement les responsables supposés de la mort de 16 mineurs, ni même les Charbonnages lensois. À cet égard, le titre du livre, *Le procès de la mine*, est particulièrement bien choisi. Car on ne cesse d'être frappé de voir à quel point, déjà en 1970, le regard porté sur l'exploitation des mines de charbon avait changé. Qu'il semble loin, le temps où Maurice Thorez se faisait le chantre des héros de la « bataille du charbon », dans le sillage de la glorification stalinienne du mineur Stakhanov. Dans les yeux des militants de 1970, la figure du mineur n'a plus rien d'héroïque : il n'est plus qu'une victime, des accidents bien sûr, mais aussi de salaires misérables, de l'exploitation, de la silicose. Dès lors, qui pourra sérieusement se battre pour la survie d'un tel enfer ? En 1970, on le sait, la décrue de la production avait déjà commencé, et avec elle l'administration par l'État de la régression sociale annoncée (Mellard, à paraître)⁵. Dans le Nord-Pas-de-Calais, les puits fermeront les uns après les autres tout au long des années 1980, jusqu'à la fosse 9 de Oignies, le 21 décembre 1990. Le tout (contrairement aux voisins anglais qui s'engagèrent dans la lutte terrible de 1984-85) dans une ambiance de résignation générale. Fouquières-lès-Lens, en 1970, puis Liévin quatre ans plus tard (42 morts), auront sans doute été les accidents de trop. C'est bien « la mine » tout entière que l'on vint enterrer à Lens, en 1970, sans fleurs ni couronnes.

⁵ MELLARD S. (à paraître), « De la mine à l'usine ? Gestion sociale de la régression des Houillères de Lorraine (1960-2004) », *Entreprises et Histoire*, n°114.